

À trois mois des élections municipales, les libéraux de Genthod redécouvrent un concept défendu par le groupement depuis plusieurs législatures : ils déposent un projet de résolution pour une chartre du développement durable.

Face à cet heureux changement d'attitude des libéraux, le groupement a tenu à rappeler au Conseil Municipal de Genthod son engagement pour un développement harmonieux et durable de la commune et les freins qui lui ont été opposés.

Voici la version longue de l'intervention et de la prise de position exprimée au Conseil Municipal du 7 décembre 2010.

Le GIG remarque qu'en conformité avec les principes de conservation de la matière et de la valorisation des bonnes idées, idée "mise en veilleuse" par Mme le Maire, le groupe libéral - qui par ailleurs l'a présentée à la mairie - prend la défense du développement durable.

C'est tout à son honneur et nous le félicitons de nous rejoindre sur un projet que nous tentons de promouvoir à Genthod depuis 2004.

Eh oui, c'est en mars 2004 que Georg Feyer, président de la commission de l'environnement, a présenté au conseil le concept d'Agenda 21 qui inclut le développement durable.

Et c'est le 11 mai 2004 que le GIG a communiqué au conseil municipal une de ses priorités : « *la mise en place d'un Agenda 21 qui permettra, en favorisant les critères sociaux, économiques et environnementaux de durabilité, de laisser à nos successeurs un village où il fait bon vivre* » (PV p.53).

Puis le 14 décembre, Georg Feyer annonce aux conseillers que la commission qu'il préside souhaite « *créer, en 2005, l'Agenda 21 communal et sensibiliser les communiens au tri des déchets, notamment pour les nouveaux Genthousiens* » (PV p.97).

Deux ans plus tard, face au peu d'intérêt porté à ce projet par les élus des autres groupes, dans le cadre des discussions sur l'épicerie, le GIG regrette : « *que la Commune n'ait pas suivi les objectifs de l'Agenda 21 et préconise une économie plus efficiente, l'efficience étant ici définie comme la résultante du coût et de l'efficacité. Les principes qui guident l'action vers un développement durable sont principalement :*

- *Subsidiarité : agir au niveau le plus pertinent dans une perspective de politique de proximité tout en respectant le partage de compétence entre les différents niveaux institutionnels ;*
- *Transversalité : étudier les problèmes dans leur globalité, et tenir compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux en amont de tout projet et de toute décision ;*
- *Information réciproque : renseigner la population de manière objective. »* (PV du 30 mai 2006 p.182)

Le développement harmonieux et durable de la commune restant un des objectifs prioritaires du GIG, il annonce, dès l'adoption du premier budget de la législature : « *qu'il attend que ce budget marque le point de départ de la mise en place d'un Agenda 21 qui permettra de mieux gérer le développement de la commune, marquant ainsi sa position et son rôle dans la région* » (PV du 30 octobre 2007 p.50).

À partir de là, le projet est pris en main par Georg Feyer et la commission de l'environnement qui informe régulièrement le CM sur ce projet :

- 11 mars : « La commission a décidé d'étudier la possibilité de créer un Agenda 21 communal. M. EPALLE, responsable du service cantonal du développement durable, sera l'invité de la commission le 27 mai prochain pour une première présentation et donner les explications nécessaires pour sa mise en place ».
- 8 avril : « M. FEYER indique que M. EPALLE, responsable du service cantonal du développement durable, sera reçu par la commission de l'environnement le 27 mai prochain pour lancer le projet d'Agenda 21. Il invite tous les conseillers à assister à cette séance ».

- 17 juin : « Le 27 mai dernier, M. EPALLE, du service cantonal du développement durable, a présenté l'Agenda 21.
M. FEYER a rencontré le professeur Suren ERKMAN, PhD, de la faculté des géosciences et environnement de l'Université de Lausanne qui lui a donné quelques pistes. La commission prépare un document afin de demander plusieurs devis pour faire l'état de la situation actuelle de la commune par rapport au développement durable et aux travaux futurs. Dès septembre 2008, la commission va intensifier ses travaux pour avancer dans ce projet ».
- 30 septembre: « *Soutien financier pour la réalisation d'actions en matière de développement durable.*
Dans le cadre de l'article 7 de la loi A 2 60 (Agenda 21), l'Etat de Genève souhaite apporter un soutien financier aux projets des communes genevoises intégrant au mieux les principes du développement durable. Le délai étant très court, et les contraintes importantes, M. FEYER indique qu'il ne sera pas possible de proposer un projet cette année. »
- 8 décembre : « Le Bureau rencontrera cette société pour discuter, notamment, du projet d'Agenda 21, le 15 décembre prochain ».

En 2009, c'est le bureau qui informe le CM : « Le 15 décembre le Bureau a rencontré, dans un climat convivial et ouvert, M. RUDAZ et l'architecte de cette entreprise. M. RUDAZ s'est dit prêt à participer au développement de la commune, à collaborer et s'impliquer dans la démarche de l'Agenda 21 » (PV du 27 janvier 2009 p.175).

À bout touchant, le 3 mars 2009, c'est la douche froide : « Mme le maire indique qu'elle n'a pu participer à la dernière commission de l'environnement, qu'elle pense qu'il faut encore débattre de ce sujet et qu'elle s'exprimera sur ce point lors de la prochaine séance prévue le 17 mars prochain ». (p. 190 & 195).

Face à ce refus de débattre publiquement, M. Feyer « se sent froissé qu'une décision prise par la commission de l'environnement concernant l'Agenda 21 n'ait pas été mise à l'ordre du jour de la présente séance ».

Mme le Maire ayant exprimé sa position lors de séance de la commission de l'environnement du 17 mars 2009, c'est Mme UDRY qui résume la position de la commission :

« Le travail du président de la commission, M. FEYER, a été important durant l'année écoulée sur le sujet de l'Agenda 21.

M. EPALLE, directeur du développement durable pour le canton de Genève, a été reçu par la commission.

M. FEYER a pris contact et rencontré des professeurs de Lausanne pour recevoir des conseils et orientations.

Un pré-projet a été préparé et présenté en commission par la société SOFIES en octobre 2008.

Or, un tel projet ne peut voir le jour si l'Exécutif n'y adhère pas.

Mme le maire a indiqué qu'au vu des projets en cours il n'était pas possible pour la Mairie de s'engager dans un Agenda 21, tant au niveau de l'Exécutif que du personnel.

Face à cette situation, à son grand regret, la commission de l'environnement a pris la décision de reporter la mise en route d'un Agenda 21 pour Genthod. »

Regrettant que les libéraux n'aient pas tenté, à ce moment stratégique, d'infléchir leurs édiles, les membres du GIG se félicitent de les voir le rejoindre sur un objectif de développement qui lui tient à cœur et demandent, pour ne pas gaspiller le travail effectué en commission durant 2 ans, que le projet de résolution du groupe libéral soit renvoyé à la commission de l'environnement.

Enfin, ayant avancé sur ce thème depuis le moratoire décidé par la commission, le GIG annonce qu'il y apportera des idées nouvelles et espère que le prochain exécutif appliquera les décisions prises dans le cadre d'une chartre ou d'un agenda 21.